

Conférence sur le rôle et la place des médias dans la société de l'information en Afrique et dans les pays arabes

Marrakech (Maroc), 22 – 24 novembre 2004

Plan d'action

La Conférence de Marrakech recommande la mise en oeuvre des actions suivantes :

1. Liberté, indépendance et pluralisme des médias confrontés notamment aux impératifs de la cybersécurité

- Procéder sans délai à une réforme générale des lois qui limitent le droit à la liberté d'expression et d'opinion.
- Demander aux états arabes et africains qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et d'inscrire les principes et valeurs de la liberté d'expression et du droit à l'information dans leurs constitutions.
- Réviser et renforcer les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies spécifiques à la liberté d'expression et d'information et créer des procédures concrètes de suivi et de mise en oeuvre des recommandations de ces mécanismes.
- Faire dépendre toute aide étrangère aux états arabes et africains du respect par ces états de la liberté d'expression et du droit d'accès à Internet.
- Aider et financer les médias publics seulement lorsqu'ils sont indépendants du point de vue éditorial et là où leur indépendance et le droit à la liberté d'information et d'expression sont assurés.
- Libérer immédiatement et sans conditions les prisonniers d'opinion ayant fait usage pacifique de l'Internet.
- Permettre aux médias indépendants et communautaires d'exister sans conditions politiques préalables, sauf dans le cas où leur contenu est pédophile, raciste ou a pour but d'inciter à la violence ou au terrorisme.
- Inviter les organisations des médias à adopter des normes et des standards ainsi que des codes d'éthique en vue de consolider l'état de droit et la liberté d'expression.
- Protéger le droit des journalistes arabes et africains à créer des unions et associations indépendantes et soutenir l'établissement, sur le plan national et régional, d'ONG arabes et africaines travaillant en faveur de la liberté d'Internet.

2. La place des médias traditionnels et des nouveaux médias dans la société de l'information

- Souligner le rôle clé des médias et des communicateurs dans la société de l'information et, dans cette perspective, veiller à assurer la formation de ces professionnels à l'utilisation des TIC.
- Reconnaître le statut du journaliste en ligne et lui accorder les mêmes droits économiques et sociaux qu'aux autres journalistes travaillant dans les médias traditionnels.
- Améliorer la coordination parmi les divers projets africains actuellement en cours (tels que NEPAD, NICI) pour tout ce qui touche au rôle des médias et à la liberté d'expression dans la société africaine d'information.
- Les donateurs devraient fournir une aide internationale aux pays africains et arabes afin de développer une presse écrite et des médias électroniques qui soient indépendants des gouvernements et qui encouragent le pluralisme et l'indépendance éditoriale.
- Afin de transformer les radios et télévisions d'état et les agences nationales de presse en institutions de service public, les gouvernements devraient se fixer pour objectif de leur accorder un statut d'indépendance journalistique et éditoriale.
- A cet égard, les gouvernements africains devraient mettre en œuvre les dispositions pertinentes contenues dans la Déclaration sur la liberté d'expression de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
- Ces derniers devraient également se fixer pour objectif d'élargir les possibilités de diffusion en octroyant des licences aux radios communautaires indépendantes là où elles sont actuellement interdites et en leur accordant un accès équitable au spectre des fréquences.
- Afin d'inclure le plus grand nombre de communautés marginales possibles, les gouvernements et les donateurs devraient aller au-delà des projets pilotes visant à faciliter l'accès des communautés à l'information et s'engager à multiplier et étendre les projets qui ont fait leur preuve.
- Promouvoir l'établissement par les gouvernements de mécanismes de financement indépendants dans le but de soutenir le pluralisme des médias, en incluant les médias communautaires.
- Améliorer et développer les moyens de formation pour les journalistes et les managers, ainsi que pour les autres professionnels des médias et ce, sans discrimination, aux fins d'améliorer le niveau de leurs compétences professionnelles.
- Encourager l'établissement de réseaux nationaux et régionaux d'alerte dont le but est de repérer les cas de violations de la liberté d'expression et de susciter des réactions, de créer des banques de savoir et de fournir des conseils et de l'aide technique pour le développement des médias.

3. La réduction de la fracture numérique dans les médias

- Afin de transformer la fracture numérique qui affecte les médias en une "opportunité numérique", il est recommandé qu'en Afrique et dans le monde arabe, la formation (alphabétisation de base et acquisition de connaissances en matière de TIC), et plus spécifiquement la formation de formateurs, devienne un objectif majeur dans la lutte pour la reconnaissance professionnelle des journalistes.
- Encourager les gouvernements donateurs et les organisations internationales à participer à des partenariats de formations multilatérales et bilatérales en prenant les dispositions nécessaires pour que les effets de ces efforts éducatifs perdurent lorsque les programmes des donateurs arrivent à terme.
- Reconnaître le rôle crucial que jouent les gouvernements dans les pays en développement, auxquels revient la responsabilité de créer dans leurs propres pays un environnement favorable à la transmission des connaissances et à la mise en place d'infrastructures adéquates dans le domaine des TIC.
- Soutenir par des subventions privées et publiques le développement des sites web des médias indépendants et contribuer à la formation et au perfectionnement des journalistes dans le domaine des techniques du journalisme en ligne.
- Accorder une plus grande priorité aux projets liés aux TIC dans la formulation des demandes de financement adressées par les gouvernements des pays en voie de développement aux pays développés et aux agences internationales.

4. Les professionnelles des médias dans la société de l'information

- Soutenir une participation égale des femmes dans les médias par le biais de mesures anti-discriminatoires en matière de formation et d'emploi.
- Développer des projets spécifiques fondés sur une collaboration entre les institutions d'enseignement, les gouvernements et les fournisseurs de TIC, et destinés à donner aux jeunes femmes un accès accru à ces technologies, et plus particulièrement à l'utilisation de l'ordinateur, afin de leur permettre de se former de manière indépendante.
- Adopter des politiques, en consultation avec les gouvernements, visant à promouvoir l'embauche de locaux (femmes et hommes) dans les médias et les industries de communication installés dans la région et veiller à ce que les attentes en matière d'emploi et de développement des possibilités de carrières soient raisonnables.
- Établir des réseaux d'entraide de femmes au niveau régional dans le but spécifique de promouvoir de meilleures pratiques, des modèles de rôles, un développement des politiques, des programmes de formation et des projets innovateurs susceptibles de soutenir l'emploi des femmes qui utilisent les TIC et de promouvoir ainsi les valeurs des Objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies.

- Concernant les médias en ligne, soutenir le développement de contenus traitant des questions des droits de la femme, de l'enfance, et du troisième âge et des problèmes du développement local et communautaire.
- Continuer à soutenir l'indice de développement composite des TIC afin d'assurer une formation équitable et des opportunités d'emploi pour les femmes dans les médias et les TIC.

5. Culture, multilinguisme et médias dans la société de l'information

- Réaffirmer le multilinguisme comme élément fondamental et crucial dans l'édification d'une société de l'information ouverte et inclusive.
- Encourager le développement des standards techniques permettant le traitement numérique de toutes les langues sur l'Internet, que celles-ci soient locales ou internationales.
- Développer et promouvoir l'usage de contenus numériques appropriés aux contextes locaux / sons - images et convenant aux populations de traditions et de cultures orales.
- Stimuler la production et la diffusion de contenus favorisant la promotion et la valorisation des patrimoines culturels.
- Veiller à introduire un système multilingue dans les programmes d'éducation de base des pays africains et arabes, permettant un usage adéquat par les populations de ces langues dans la société de l'information.
- Soutenir et encourager l'action d'institutions spécialisées dans le champ linguistique sur le plan national, régional et continental, notamment l'Académie africaine des langues et la Maison des sciences de l'Homme.
- Encourager et contribuer à la création d'une base de données restituant les contenus disponibles et les sources possibles de financement permettant l'édification d'une société de l'information plurielle, multiculturelle et plurilingue.

6. Gouvernance d'Internet

- Chercher un large consensus sur des processus de gouvernance qui soient inclusifs et adéquats, où les décisions sont prises en vue d'accroître le potentiel d'Internet pour l'Afrique et les médias africains en particulier, tout en valorisant le patrimoine africain.
- Examiner la nécessité d'une réponse africaine globale aux défis que soulève la gouvernance d'Internet, tout en reconnaissant le besoin d'un cadre de travail international dans ce domaine; un tel effort de coordination africain pourrait aider à rapprocher les conceptions nationales et internationales relatives à l'Internet.

- Séparer les questions d'infrastructure et d'accessibilité à l'Internet comme étant des questions d'ordre technique et de gestion, alors que les questions de contenus de l'Internet pourraient demander une structure de gouvernance différente.
- Il convient d'adopter une approche multi-partenaires en ce qui concerne la structure de la gouvernance d'Internet ; une telle approche devrait comprendre, parmi les parties prenantes, les médias en tant qu'institution, les femmes comme groupe social, et d'autres groupes d'utilisateurs.
- Pour réaliser la transition vers la société de l'information, il est indispensable de traduire les langues africaines en codes techniques pour une utilisation sur Internet et de promouvoir l'apprentissage de l'usage des ordinateurs. Concernant les médias traditionnels africains, il est nécessaire de développer une stratégie proactive pour leur assurer une présence en ligne.
- Les serveurs d'Internet doivent être indépendants des autorités publiques et ne doivent pas être rendus légalement responsables du contenu des médias en ligne qu'ils hébergent.
- Protéger la confidentialité des communications des journalistes abonnés aux services de messagerie électronique des serveurs. Le travail des serveurs d'Internet, qu'ils soient privés ou publics, doit être transparent et respectueux de la vie privée des utilisateurs.